



ARRETE DU MAIRE N° PM-2025- 126
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

TRAVAUX – INTERVENTION SUR TOITURE
32 RUE LIBERTE

Le Maire de **CLERMONT-L'HERAULT**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal N° PM-2025-116 en date du 5 mars 2025 autorisant les travaux de nettoyage chéneaux au 32 rue de la Liberté ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur BORT Daniel pour effectuer le nettoyage de chéneaux, au 32 rue de la Liberté ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation pour permettre la réalisation des travaux ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté municipal N°PM-2025-116 en date du 5 mars 2025 susvisé est abrogé.

Article 2 :

La circulation sera interdite rue Liberté, le mercredi 19 mars de 16h00 à 18h30 pour une intervention sur toiture avec nacelle, au 32 rue de la Liberté ;

Article 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par M. BORT Daniel.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 :

Ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de services techniques municipaux, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 12 mars 2025.

Par délégation du Maire
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER

